

## REGLEMENT DU CONCOURS DE DESSINS D 'ENFANTS 2017

### **ARTICLE 1 : ORGANISATEUR**

Le Comité des Fêtes de la Barrière Saint Marc ( CDFBSM) organise un concours de dessins pour les enfants du quartier jusqu'à 10 ans. Les meilleurs dessins seront récompensés lors de la manifestation organisée pour l'arrivée du Père Noël à l' Ecole Michel de la Fournière le dimanche 23 décembre 2018.

### **ARTICLE 2 : PARTICIPANTS**

La participation au concours est gratuite et ouverte à tous les enfants jusqu'à 10 ans, résidents dans le quartier ou dont les parents ou grand-parents résident dans le quartier.

### **ARTICLE 3 : OBJET DU CONCOURS**

L'objet du concours est de collecter les dessins et de sélectionner des lauréats . Ces lauréats bénéficieront de prix offerts par le Comité des Fêtes.

### **ARTICLE 4 : LES CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Le règlement est à la disposition des participants sur le site [www.cdfbsm.fr](http://www.cdfbsm.fr)

Les participants, informés par une publicité placée par les membres du Comité des Fêtes dans les boîtes à lettres du quartier doivent avant le 16 décembre 2018 à minuit avoir déposé leurs dessins aux adresses suivantes:

**Micheline BEGUEL**

26 rue du coin rond  
45000 Orléans

**Brigitte Poirier**

42 rue du Bignon  
45000 Orléans

**Nelly LEROY**

47 rue du 11 novembre  
45000 Orléans

**Jean-Luc LECOINTE**

128 bis rue de la barrière Saint Marc  
45000 Orléans

Les dessins seront sous format A4, sur le thème du Père Noël et ses animaux

Ils comporteront au dos les nom, prénom, âge, adresse détaillée, numéro de téléphone et courriel du participant.

Tout dessin ne comportant pas l'intégralité des renseignements demandés ne sera pas retenu. La participation à ce concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

### **ARTICLE 5 : LES GARANTIES**

Tout participant, qui adresse son dessin dans le cadre du présent concours, certifie et garantit qu'il en est l'auteur exclusif et unique.

Tout participant au concours accepte, s'il est sélectionné, que son dessin puisse faire l'objet d'une diffusion et/ou figurer sur une éventuelle vidéo réalisée à l'occasion par le Comité des Fêtes.

### **ARTICLE 6 : LE COMITE DE SELECTION**

Le Comité de sélection se compose de membres volontaires du conseil d'administration du Comité des Fêtes de la Barrière Saint Marc.

## **ARTICLE 7 : LE DEROULEMENT DE LA SELECTION**

Le Comité de sélection fixera la liste des lauréats, le cas échéant en trois catégories selon l'âge des participants.

Seront éliminés les dessins ne correspondant pas aux conditions fixées par le présent règlement.

Ou présentant un caractère raciste ou susceptible de porter atteinte à l'intégrité morale de quiconque.

Les décisions du Comité de sélection seront définitives et ne pourront faire l'objet d'aucun recours.

## **ARTICLE 8 : LA SELECTION**

**Avant le 20 décembre 2018**, les candidats retenus seront informés par le Comité des Fêtes . Cette information sera valablement faite par un courriel ou un message téléphonique émanant du Comité des Fêtes.

## **ARTICLE 9 : LES OBLIGATIONS DES PARTICIPANTS (TES)**

Les participants autorisent la diffusion de leur dessin sur le site internet du Comité des Fêtes et dans la salle dans laquelle se déroulera la fête pour l'arrivée du Père Noël le dimanche 23 décembre 2018 à l'Ecole Michel de la Fournière.,les récompenses seront remises à cette même occasion.

## **ARTICLE 10 : LA PARTICIPATION**

La participation au concours implique l'acceptation sans réserve des termes du présent règlement.

Le Comité des Fêtes de la Barrière Saint Marc est seul habilité à régler les points non prévus au règlement.

## **ARTICLE 11 : INFORMATIONS GENERALES**

Le Comité des Fêtes de la Barrière Saint Marc se réserve le droit d'annuler ou de modifier le présent concours s'il estime que les circonstances l'exigent sans qu'il y ait possibilité de recours. En la matière, il ne pourra être l'objet d'aucune réclamation visant à engager sa responsabilité.